



BVVB INFO N°46

Association loi 1901 N°W913000446

La Ville du Bois, le 29/03/2009

Rue de Gaillard

Alors que M. le maire nous avait informés du changement de trajet des cars Meyer lors de notre entretien, et après avoir constaté un trafic inchangé, nous avons de nouveau posé la question en conseil municipal du 10 mars dernier. Il nous a été répondu que : « rien n'était encore fait sachant qu'un RDV avec la société de transport et le Conseil Général était programmé semaine 11 pour trouver une autre solution. Le sujet était donc à l'étude mais personne ne savait à quelle échéance un changement éventuel se ferait ». Nous en concluons qu'il vaut mieux suivre ce dossier en Conseil Municipal plutôt qu'en RDV individuel.

CR9



Contrairement à notre demande pour la pose d'un panneau d'Interdiction de circuler pour les véhicules à moteur, la Municipalité a installé des blocs de pierre à hauteur des portiques. Nous avons aussitôt réagi par l'envoi d'un courrier au maire rappelant non seulement l'usage initial de cette voie (route de dégagement en cas de sinistre du Centre Commercial) mais aussi, en soulignant la dangerosité à obstruer

(à nouveau) totalement cet accès. Fort heureusement, nous avons été entendus et les rochers ont été enlevés très rapidement (dans les deux jours qui ont suivi notre lettre).



Avenue du 8 Mai 1945

Le passage piéton, demandé depuis longtemps par l'Association, a finalement été marqué en face de la Croix St Jacques. Quant à notre récente demande pour l'installation de poubelles à côté des nouveaux bancs, nous avons également été écoutés puisque, désormais, c'est chose faite.

Suite des points abordés lors de notre entretien du 13 février dernier avec M. le Maire et non évoqués dans l'Info 45

Insécurité à LVDB : M. le maire ne souhaite pas communiquer les chiffres de la délinquance sur notre Commune car il ne reçoit « qu'oralement » les chiffres de la gendarmerie ; nous le regrettons car nous aurions pu avoir un support concret et commun pour aborder ce sujet d'actualité.

Recensement des points noirs (passages piétons, largeur des trottoirs) promis par la Municipalité lors de la campagne électorale : la commission Environnement de la Municipalité a fait cette étude mais ce document ne sera pas communiqué au public. Des modifications se feront au fur et à mesure des travaux programmés par la Commune ; nous espérons juste que les points noirs se trouveront aux bons endroits ! Nous avons aussi obtenu du maire l'explication concernant l'é étroitesse du nouveau trottoir entre le 193 et le 199 de la rue des Joncs Marins : elle est liée à des raisons techniques et juridiques (code de l'urbanisme).

Stationnement en centre ville : Alors que nous pensons que ce sujet est important, M. le maire pense, au contraire, qu'il n'est pas prioritaire. Ainsi, aucun projet n'est prévu pour améliorer le stationnement sur la Commune.